



MOT DU MAIRE

Le mois d'avril a été un mois actif, sur le plan de la mise en branle de projets municipaux et la planification financière. Vous avez certainement constaté l'ouverture récente du chantier au Parc Michel-Dumouchel et bientôt des travaux seront également exécutés au Parc Louis-Cyr. Ces améliorations et ajouts d'infrastructures sont inspirés des différentes demandes et suggestions reçues des citoyens et majoritairement financés par le Fond Régions et Ruralités (FRR).

Comme nous accordons une grande importance à la saine gestion financière de la Municipalité, nous avons révisé, tel que recommandé par le Comité Finances, nos règlements constituant des réserves financières. L'objectif étant de mieux répartir dans le temps l'effort financier de la municipalité et, par ricochet, des citoyens. Ces réserves nous permettent principalement de prévoir des montants suffisants pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues.

En terminant, je suis heureux d'annoncer l'adoption de notre Plan d'adaptation aux changements climatiques 2024-2030. Nous avons élaboré un outil de planification qui nous guidera dans la priorisation de nos actions et la mise en place de solutions pour éviter ou atténuer les impacts des aléas climatiques sur notre milieu de vie. Vous pouvez le consulter en suivant le lien : [Changements climatiques - Environnement - Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville \(st-cypriendenapierville.com\)](http://changements-climatiques-environnement-municipalite-de-saint-cyprien-de-napierville-st-cypriendenapierville.com)

Jean-Marie Mercier, Maire

maire@st-cypriendenapierville.com



Sondage p. 3 Appréciation de l'offre de loisirs



Le 19 avril dernier, la municipalité a eu le plaisir d'accueillir des descendants du Patriote Joseph Marceau, en provenance d'Australie ainsi que des hauts dignitaires.

Tous les détails et les photos sont sur la page d'accueil du site internet au www.sy-cypriendenapierville.com

L'évènement « J'ai faim local » marché extérieur regroupant plusieurs producteurs locaux aura lieu chez Gus et Chlorophylle le 14 juillet prochain (Portrait de l'entreprise p.6)



LA SÉANCE EN BREF

Lors de la séance ordinaire du 14 mai dernier, le Conseil municipal :

- A fait l'acquisition de nouveaux ordinateurs portables pour les employés par le biais d'une subvention octroyé par la MRC;
- A adopté un plan d'actions pour l'adaptation aux changements climatiques;
- A déposé des projets de règlements afin de constituer une réserve financière pour :
 - l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc
 - l'entretien des équipements et infrastructure d'égout
 - la vidange des étangs et la disposition des boues;
- A adopté un règlement pour venir encadrer l'utilisation du futur skatepark;
- A adopté des projets de règlement pour modifier le règlement de zonage :
 - concernant les habitations pour travailleurs agricoles
 - pour venir modifier le territoire assujetti par les projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- A adopté le règlement 556 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter des usages commerciaux dans la zone C-203 qui entrera en vigueur à la réception du certificat de conformité de la MRC;
- A confirmé sa participation financière au partage des coûts avec Napierville sur un contrat pour le nettoyage et l'inspection des siphons sous la rivière l'Acadie;
- A octroyé de l'aide financière à la FADOQ pour la tenue de l'épluchette de blé d'inde annuelle en août.
- A officialisé un partenariat avec la Municipalité de Saint-Bernard de Lacolle pour la mise sur pied d'une activité de randonnée guidée dans le Parc Saint-Bernard pour les aînés (voir p.8)

Programmation Loisirs et Culture

Session printemps 2024

Inscription en ligne sur: www.qidigo.com, du 29 avril au 22 juin 2024 (8 semaines)
(Paiement en ligne par carte de crédit)

Chalet des loisirs (52, rue de l'Aqueduc, Napierville), de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
(Paiement par carte de crédit, chèque ou argent comptant)

Retour Conférence avec un pharmacien

Le 22 avril dernier, le comité se réunissait entre autres, pour faire le bilan du plan d'action 2022-2025, et enclencher les démarches à venir.

Une bonne partie des objectifs fixés ont connu des développements importants ou encore, ont été atteints, mais il reste encore du travail. Plus de détails en juin.



De gauche à droite : Jean-Marie Mercier, maire; Chantal Pelletier, mairesse de Napierville; Marie-Michelle Brie; Louis-Thomas Marcoux; Josiane Sureprenant, conseillère #5; Michel Monette, conseiller #2 et Dominique Flagothier

Un merci tout spécial à M. Louis-Thomas Marcoux, pharmacien et propriétaire et Mme Marie-Michelle Brie, infirmière au Proxim pour leur participation à la conférence d'un pharmacien

Bénévolat

Depuis la fin de la pandémie, tous les secteurs communautaires sont confrontés à un manque criant de bénévoles, et les campagnes de recrutement peinent à combler situation qui met en péril leurs activités.

Par où commencer ?

3 points important à considérer afin que le bénévolat demeure un plaisir et de mieux cerner vos besoins

- Le temps : combien de temps et à quelle fréquence puis-je m'engager ?
- Les causes ou activités : à quel type d'activités ou de causes j'aimerais m'engager ?
- Dimension de l'organisme ciblé : À quel type d'organisme je souhait me joindre ? (centre d'action bénévole, organisme de quartier, etc.)

Quels sont les bienfaits du bénévolat ?

- Découvrir de nouveaux intérêts
- Développer ses compétences et capacités
- Améliorer ses aptitudes sociales
- Renforcer l'estime et la confiance en soi
- Favorise le sentiment de bien-être et réduit le taux de dépression
- Facilite la gestion du stress et de l'anxiété
- Être un exemple positif pour sa communauté, ses enfants et sa famille

Source : fcbq 2024

Envie de vous impliquer ?



Service d'Action Bénévole (SAB) Napierville
Bénévoles pour le transport médical
Contacter Chantal : 450-245-7868

Vivre à la campagne, c'est l'air pur, le sentiment de liberté! Et ça vient avec une responsabilité de respecter le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

URBANISME



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-NC-ND](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)

Un petit rappel à tous les propriétaires qui possèdent une **installation septique**, voici deux points importants obligatoires de ce règlement :

3.2. Entretien du système de traitement:

Le propriétaire ou l'utilisateur d'un système de traitement d'eaux usées est tenu de veiller à son entretien. Ainsi, il doit notamment s'assurer que toute composante défectueuse d'un système soit réparée ou remplacée et que celle dont la durée de vie est atteinte soit remplacée. Lorsqu'une composante doit être remplacée, la composante de remplacement doit présenter les mêmes caractéristiques que celle d'origine.

3.3. Contrat d'entretien:

Le propriétaire d'un système de traitement visé aux

articles 11.1 (autre système de traitement primaire), 16.1 (système de traitement secondaire), 87.7 (système de traitement secondaire avancé) ou 87.13 (système de traitement tertiaire) doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié avec stipulation qu'un entretien annuel minimal du système sera effectué de façon à atteindre les performances attendues.

Le propriétaire doit déposer [copie du contrat auprès de la municipalité locale](#) où est situé le bâtiment ou le lieu visé à l'article 2 desservi par le système de traitement.

Merci pour votre collaboration!

Karine Richard, responsable de l'émission des permis 450-245-3658 krichard@st-cypriendenapierville.com

L'eau, une richesse naturelle à préserver

Voici la **★NOUVEAUTÉ★** :

Niveau vert, il sera autorisé aux résidents le remplissage **PARTIEL** de piscine de 20 h à 22 h:

Numéro civique impair les jours impairs

Numéro civique pair les jours pairs

Niveau jaune, il sera autorisé aux résidents le remplissage **PARTIEL** de piscine de 20 h à 22 h:

Numéro civique impair, mardis seul.

Numéro civique pair les jours pairs, jeudis seul.

Niveau rouge, il sera prohibé en tout temps aux résidents le remplissage de piscine.

Vous avez le droit d'effectuer le remplissage d'un **maximum de 15 cm** du 3^e dimanche de mai à la fin septembre. En dehors de cette période, vous pouvez atteindre une **hauteur maximale de 1 m**.

Tous les détails sur la réglementation de l'utilisation de l'eau potable sur le site internet de la municipalité, disponible directement à partir de la page d'accueil : [économiser l'eau](#)

PORTRAIT D'UNE ENTREPRISE

de chez nous

83, route 221

Saint-Cyprien-de-Napierville, Qc

Tel : 514-554-0571

gusetchlorophylle@gmail.com



Une photo familiale représente bien notre entreprise puisque l'entreprise est constituée que des personnes sur la photo. Je suis la propriétaire, Jennifer Girouard. Ma mère Aline Roy et son conjoint Hector Cordeiro, qui sont à la retraite, mais qui passent beaucoup d'heures à la ferme. Mon conjoint Jean-Nicolas Lacasse, qui est avec moi à temps partiel (travail extérieur) qui s'occupe du volet abeilles et fumoir majoritairement. Et mes filles, Olivia, Arielle et Océane Lacasse.

Gus et Chlorophylle est une microferme familiale diversifiée située à Saint-Cyprien-de-Napierville. Elle est spécialisée dans la production de miel, volailles et légumes, le tout en respectant l'environnement et en privilégiant les produits locaux. Voici les produits qui sont disponibles à la Ferme Gus et Chlorophylle:

1. **Légumes:** frais, cultivés localement.
2. **Miel:** issu de leurs propres ruches.
3. **Œufs:** colorés et frais provenant de leurs poules en liberté
4. **Volaille:** Vous pouvez également acheter du poulet et de la dinde directement du producteur.
5. **Produits transformés :** de légumes, de miel et fines herbes fait à partir de produits locaux pour éviter le gaspillage alimentaire. Les produits disponibles tels que pestos, quiches, produits fumés et produits déshydratés.

La Ferme Gus et Chlorophylle met l'accent sur le respect de l'environnement et le bien-être animal. Ils sont transparents quant à la provenance de leurs produits, ce qui permet aux clients de savourer les saveurs locales en toute confiance. [Si vous souhaitez manger local et profiter d'aliments sains et savoureux, je vous encourage à découvrir leurs produits!](#)

Envie de voir votre entreprise au sein du bulletin municipal ? Simplement nous faire suivre votre logo, charte de couleur ainsi qu'une description sommaire, vos coordonnées ainsi qu'une ou deux photos au info@st-cypriendepapierville.com

GROS REBUTS

SACHEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE



NON VALORISABLES
Collectés 1 fois par mois

Divan, fauteuil, pouf, chaise d'ordinateur, matelas et sommier, tapis et toile roulés, meuble rembourré ou fait de textile



VALORISABLES
À apporter dans un écocentre

Meuble (sans rembourrage ni tissus), télévision, ordinateur, matériaux de construction, toilette, douche, électroménager, branches et bûches (non collectés en bordure de rue)

Pour en savoir plus : compo.qc.ca ou 450 347-0299




Que peut-on déposer le jour de la collecte des gros rebuts?

Tous les gros rebuts non valorisables : divan, fauteuil, pouf, chaise d'ordinateur, matelas et sommier, tapis et toiles roulés, meuble rembourré ou fait de textile. Ceux-ci sont ramassés une fois par mois directement en bordure de rue. Sur le calendrier, la date est identifiée grâce à l'icône de fauteuil. En cas de doute, visitez compo.qc.ca/gros-rebuts.

Bien sûr, les objets réutilisables en bon état peuvent être revendus ou offerts à des organismes communautaires.

Écocentres : compo.qc.ca/ecocentres
Téléchargez l'application [Ca va où](#) de RECYC-QUÉBEC pour trouver la bonne destination à chaque matière.

Comment disposer de pneus usés?

Les pneus peuvent être apportés à l'écocentre. Les pneus et les jantes sont tous deux acceptés, mais doivent être démontés l'un de l'autre puisqu'ils sont disposés dans des conteneurs différents. Les pneus hors normes, de tracteur ou montés sur des jantes ne sont pas acceptés à l'écocentre.



HORAIRE ESTIVAL—Écocentres dès le 6 mai

	Dim.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
Iberville		8h à 16h	8h à 16h			8h à 16h	9h à 16h
Saint-Luc			8h à 16h	8h à 16h	8h à <u>18h</u>	8h à 16h	9h à 16h
Lacolle					8h à 16h		9h à 16h
Saint-Rémi *				10h à <u>18h</u>		8h à 16h	9h à 16h

HORAIRE 2024

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Vendredi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Vendredi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mercredi	À chaque semaine d'avril à novembre
Gros rebuts non valorisables	24 mai et 21 juin	Chaque mois

CALENDRIER

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES



Les bureaux municipaux seront fermés lundi le 20 mai.

Les écocentres seront fermés le lundi 20 mai. Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes.

Arbre Grand Maître du Vivant

Distribution de plants d'arbres de 9h à 13h dans le stationnement de l'hôtel de ville

4 essences disponibles

- bouleau jaune
- érable à sucre
- épinette blanche
- pin rouge

3 tirages au sort

L'atelier de construction d'hôtel d'insectes est annulé, faute d'inscriptions

LUNDI 3 JUIN 2024

CONJOINTÉMENT LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE ET SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE INVITENT LEURS CITOYENS POUR :

RANDONNÉE GUIDÉE

Randonnée pédestre Niveau débutant ●

Interprétation de la nature avec guide CIME Adressée aux adultes de 50 ans+

Inscriptions obligatoires : (450) 246-2598

Deux départs : 10h et 13h
Chalet du Parc régional St-Bernard

Activité gratuite
Parc régional St-Bernard

219, rang Saint-André, Saint-Bernard-de-Lacolle, Qc, J0J 1V0
Informations et inscriptions : (450) 246-2598

R Récupération

C Compostage

D Déchets

Gros rebus non valorisables

Feuilles



Séances du conseil



Inauguration parc Michel-Dumouchel

Acceptés : matelas, divan, tapis, toiles

Refusés : meuble de bois, toilette, etc.



Distribution plants d'arbres

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
			C		R	
5	6	7	C	9	D	11
12	13	14	C	16	R	18
19	20	21	C	23	D	25
26	27	28	C	30	R	

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		3	4	5	6	7
9	10	11	C	13	D	15
16	17	18	C	20	R	
23/30	24	25	C	27	D	29